



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE THAROISEAU

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie d'AVALLON

M14

**BUDGET
PRIMITIF**

voté par nature

Année 2010

SOMMAIRE

I - Informations générales		
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières	
p.4	B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget		
p.5	A1 - Vue d'ensemble - Sections	
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - vote du budget		
p.10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
p.12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
p.14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
p.16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
p.18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - ANNEXES		
		JOINTES SANS OBJET
A - Elément du bilan		
p.19	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X
p.20	A2.1 - État de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs	X
p.20	A2.2 - État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X
p.20	A2.3 - État de la dette - Autres dettes	X
p.21	A2.4 - État de la dette - Répartition des emprunts par type de taux	X
p.22	A2.5 - État de la dette - Répartition par nature de dettes	X
p.23	A2.6 - État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X
p.24	A2.7 - État de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X
p.24	A2.8 - État de la dette - Crédits de trésorerie	X
p.25	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X
p.25	A4 - États de provisions	X
p.25	A5 - Étalement des provisions	X
p.26	A6.1 - Équilibre des opérations financières - Dépenses	X
p.27	A6.2 - Équilibre des opérations financières - Recettes	X
p.28	A7.1.1 - États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)	X
p.29	A7.1.2 - États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)	X
p.30	A7.2.1 - États de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)	X
p.31	A7.2.2 - États de la répartition de la TEOM - Invest. (3)	X
p.32	A8 - État des charges transférées	X
p.32	A9 - Détails des opérations pour le compte de tiers	X
B - Engagements hors bilan		
p.33	B1.1 - État des emprunts garantis par la collectivité ou l'établissement (4)	X
p.34	B1.2 - État des contrats de crédit-bail	X
p.34	B1.3 - État des contrats de partenariat public-privé	X
p.34	B1.4 - État des autres engagements donnés	X
p.34	B1.5 - État des engagements reçus	X
p.35	B1.6 - Subvent. versées dans le cadre du vote du budget (5)	X
p.36	B2.1 - État des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
p.36	B2.2 - État des autorisations d'engagement et de crédits de paiement afférents	X
p.36	B3 - Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X
C - Autres éléments d'informations		
p.37	C1 - État du personnel	X
p.39	C2 - Liste des organismes dans lesquels ont été pris un engagement financier (4)	X
p.40	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
p.40	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
p.40	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X
p.40	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signature		
p.41	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X
p.41	D2 - Arrêté et signatures	X

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art.L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500habitants et plus (art. R5211-14 CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art.L.2221-11).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes ou groupements de communes de 10000 habitants ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art.L213-1).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art.L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la collectivité ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.3211-7 du CGCT.

I - INFORMATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0.00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

INFORMATIONS FISCALES N-2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 Taxes	0.00		0.00		
Taxe professionnelle	0.00		0.00	0.00	
4 Taxes	0.00	0.00	0.00		0.00

INFORMATIONS FINANCIERES - Ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0.00	0.00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	0.00	0.00
9	Dépenses de fonct. et remb.dette en capital/recettes réelles de fonct.(2)	0.00	0.00
10	Dépenses d'équipement brut/recettes de fonctionnement (2)	0.00	0.00
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus, et leurs établissements publics administratifs ainsi que les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, des EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R5211-15 et R.5711-1 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connues.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF	I
MODALITE DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement ;
- au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement ;
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 ;
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opérations d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf.colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent .

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- Sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- Avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	142.00	0.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0.00	142.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		142.00	142.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0.00	0.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0.00	0.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0.00	0.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	142.00	142.00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même service.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédit d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés	200.00		130.00	130.00	130.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10.00		12.00	12.00	12.00
	Total des dépenses de gestion courante	210.00		142.00	142.00	142.00
66	Charges Financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	210.00		142.00	142.00	142.00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	210.00		142.00	142.00	142.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
+	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	142.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courantes					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	142.00
+	
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	142.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	0.00
--	-------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre des budgets annexes.

(7) En dépense, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectations à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédent de fonct. capitalisés (10)					
18	Compte de liaisons : affectations à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits de cessions d'immobilisation					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00
---	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00
---	-------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés	130.00		130.00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	12.00		12.00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	142.00	0.00	142.00

D 00 2 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	0.00
--	---	-------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	142.00
--	---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks en cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

D 00 1 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	0.00
--	---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	0.00
---	---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Commune, communautés d'agglomérations et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitre "opérations d'équipement" ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	142.00
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		142.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks en cours (5)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	0.00
	+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068		0.00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0.00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget N-1	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges de gestion générale	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel	200.00	130.00	130.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	200.00	130.00	130.00
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00	12.00	12.00
658	Charges diverses gest° courant	10.00	12.00	12.00
TOTAL GESTION DES SERVICES		210.00	142.00	142.00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget N-1	Propositions nouvelles	Vote
66	CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	0.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00	0.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses Imprévues	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		210.00	142.00	142.00
023	Virement à la section d'invest.	0.00	0.00	0.00
042	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	0.00	0.00
043	OP. ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT.	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		210.00	142.00	142.00

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	142.00
--	--------

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget N-1	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuation des charges	0.00	0.00	0.00
70	PROD. DES SERVI. DU DOM. ET VENTES	0.00	0.00	0.00
73	IMPOTS ET TAXES	0.00	0.00	0.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0.00	0.00	0.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	0.00	0.00
TOTAL GESTION DES SERVICES		0.00	0.00	0.00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget N-1	Propositions nouvelles	Vote
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	0.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0.00	0.00	0.00
TOTAL OPERATIONS REELLES		0.00	0.00	0.00
042	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	0.00	0.00
043	OP. ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT.	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0.00	0.00	0.00

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	142.00
---	--------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	142.00
--	--------

II - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget N-1	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			
	Total des dépenses d'équipement			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers (1 ligne par opération)			
	Total des dépenses d'opération pour compte de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

II - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget N-1	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
	Total des recettes d'équipement			
024	Produit des cessions d'immob.			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers (1 ligne par opération)			
	Total des recettes d'opération pour compte de tier			
	TOTAL RECETTES REELLES			
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--